

Compte rendu du parcours de graciatisation plan d'eau de Piquedur

Campagne 2013/2014



60 rue de Bourlion 16 160 GOND-PONTOUVRE
Tél : 05-45-69-33-91
www.federationpeche.fr/16



13, cité de la cigogne 16300 BARBEZIEUX
Tél : 06 89 65 96 22
<http://www.lepecheurbarbezilien.com/>

*Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique/AAPPMA « Le pêcheur barbezilien »
Carnets de capture Black-bass - Parcours de graciatisation de Piquedur
Campagne 2013-2014*

1. Quelques éléments du contexte relatifs à la création du parcours Black-bass de Piquedur

La commune de Bors de Baignes, située dans le sud-ouest du département de la Charente, à la limite avec le département de la Charente-Maritime, est propriétaire de l'étang de Piquedur, d'une superficie d'environ 1 hectare. Classée en site Natura 2000, cette ancienne carrière d'argile est au centre de 3.70ha de nature.



Soucieux de valoriser cet espace et d'assurer la promotion du territoire local grâce à l'usage pêche, la municipalité a sollicité l'AAPPMA de Barbezieux et la Fédération de Pêche afin d'envisager la création d'un parcours de pêche adapté notamment aux enjeux environnementaux locaux.

La création d'un pôle pêche spécialisé, basé uniquement sur la pêche du Black-bass a donc vu le jour sur ce plan d'eau.

Plusieurs raisons ont conduit les collectivités piscicoles à s'orienter vers l'introduction de cette espèce carnassière.

Elle a un rôle écologique indéniable puisque son régime alimentaire peut se composer d'espèces indésirables lorsqu'elles sont présentes dans son milieu. Sur le plan d'eau de Piquedur plusieurs observations ont permis de déceler la présence d'Ecrevisse de Louisiane et de Perche soleil. Qualifié alors d'opportuniste, le Black-bass va donc limiter le développement de ces espèces exogènes. Pour les gestionnaires, l'introduction du Black-bass devient alors un moyen de lutte biologique très intéressant contre ces espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques.

D'autre part, ce prédateur est aussi un excellent combattant, qui, une fois capturé, va offrir au pêcheur des sensations garanties.

En parallèle et pour répondre à une demande de plus en plus importante de la part de pêcheurs responsables et impliqués dans la préservation de la ressource piscicole, chaque black-bass capturé doit faire l'objet d'une remise à l'eau immédiate.

Ce parcours a donc pour vocation le développement d'une pêche ludique, sportive et respectueuse du poisson.

Afin de faire accepter de tous ce projet et d'envisager sa reconduction à plus long terme après avoir prouvé son efficacité, une convention a été signée avec la municipalité pour une durée de 3 ans. A compter de cette signature, des travaux d'aménagements raisonnés ont pu être entrepris.

Le Conservatoire des Espaces Naturels, en charge localement de l'animation foncière attachée aux mesures compensatoires de la Nationale 10, a été concerté en raison de la diversité faunistique et floristique du site avec notamment la présence de la Cistude d'Europe (l'espèce est protégée et inscrite en annexe II de la Directive Cadre Européenne « habitats, faune, flore ») et de la Couleuvre vipérine (espèce classée sur la liste rouge des reptiles considérés comme menacés).



2. Caractéristiques du parcours de graciation

Spot de pêche : Commune de Bors-de-Baignes

Plan d'eau : classé en eau close

Surface du plan d'eau : 1 hectare

Profondeur mini : 0.20 mètre

Profondeur maxi : 7.70 mètres

Valeur : parcours de pêche Black-Bass

Peuplement piscicole : Black-bass, gardon, carpe, perche commune, perche soleil, écrevisse de Louisiane

Enjeux environnementaux : Présence de Cistude d'Europe

Pratique de la pêche : réglementation spécifique et remise à l'eau obligatoire du Black-Bass

Stationnement : 1 parking gratuit à disposition

Accessibilité : Parcours accessible en raison des sentiers existants et ceux ouverts par l'AAPPMA lors de journées d'entretien raisonné du site.

Nombres de postes : Environ 15 postes



3. Une réglementation adaptée à une pêche respectueuse et aux enjeux environnementaux

La création d'un parcours de pêche spécifique attaché notamment à l'introduction d'une espèce comme le Black-bass, implique nécessairement des mesures réglementaires indispensables et adaptées aux exigences du site.

BIENVENUE PARCOURS DE GRACIATION BLACK-BASS
COMMUNE DE BORS DE BAINES **PLAN D'EAU DE PIQUEDUR**

Carte de pêche obligatoire, Pêche au leurre, Pêche au streamer, Navigation interdite, Respect de la nature.

REGLEMENTATION

- ↳ Accès gratuit avec une carte de pêche annuelle, hebdomadaire, journalière
Vignette club halieutique obligatoire
(Disponible dans les dépôts de votre AAPPMA ou sur le site cartedepeche.fr)
- ↳ Ouvert du 1^{er} juillet au 31 mars inclus
- ↳ Pêche à une ligne aux leurres et aux streamers uniquement
- ↳ Remise à l'eau obligatoire des Black-Bass
- ↳ Pêche depuis la berge uniquement
- ↳ Respect de la zone de protection

Fédération Française de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique / AAPPMA « Le pêcheur Barbezilien »
23 rue de la République - 16 300 BARBEZIEUX SAINT-HILAIRE
Tél : 05 45 59 33 91 - www.federfrancepeche.fr

AAPPMA de Bors de Baignes
23 rue de la République - 16 300 BARBEZIEUX SAINT-HILAIRE
Tél : 05 45 59 33 91 - www.federfrancepeche.fr

L'ouverture de la pêche du Black-bass est décalée sur ce plan d'eau garantissant la tranquillité de l'espèce durant sa période de reproduction. Le plan d'eau est donc ouvert du 1^{er} Juillet au 31 mars inclus.

La remise à l'eau des Black-bass est obligatoire et ce, quelle que soit leur taille

Seule la pêche aux leurres et aux streamers est autorisée à l'aide d'une seule ligne. L'application de cette réglementation a pour but d'éviter la pêche aux vifs qui pourrait causer des captures accidentelles de Cistude d'Europe.

La pêche ne peut se pratiquer que depuis le bord. la surface en eau n'étant pas suffisante pour accueillir des embarcations.

Afin de conserver la quiétude d'une partie du plan d'eau, une zone de protection a été mise en place.

Un affichage de cette réglementation apparaît directement sur le site, sur des panneaux d'informations.

Le plan du site est joint à cette réglementation sur lequel figure la zone de pêche interdite. Le relevé bathymétrique permet au pêcheur d'avoir des informations sur la configuration du plan d'eau.

RELEVÉ BATHYMETRIQUE

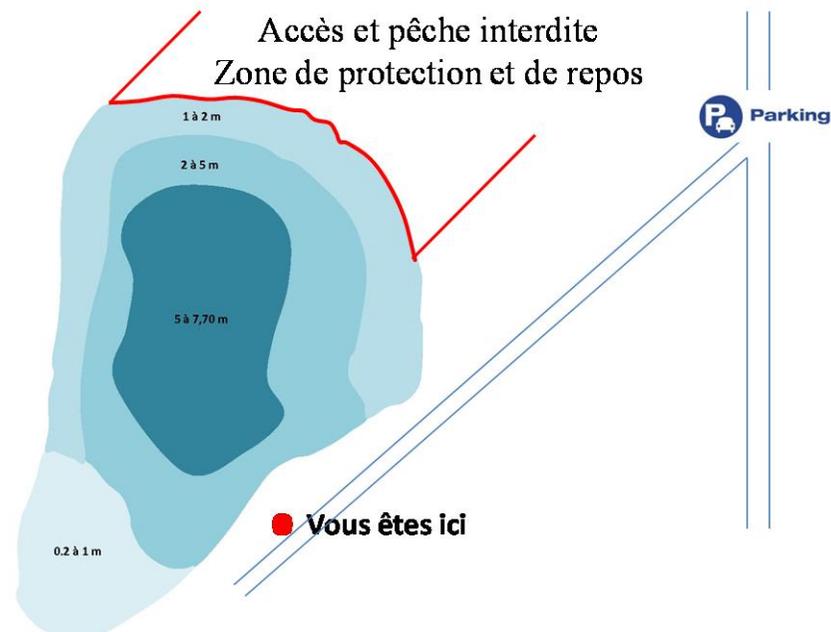
ZONE DE PROTECTION POUR LE BLACK-BASS ET LA CISTUDE D'EUROPE



Cistude d'Europe



Black-bass



Fédération départementale de Pêche et de Protection
du Milieu Aquatique de la Charente
60 rue de Bourlion – 16 160 GOND-PONTOUVRE
Tél : 05.45.69.33.91 www.federationpeche.fr/16

AAPPMA « Le Pêcheur Barbezilien »
13 cité de la cigogne – 16 300 BARBEZIEUX SAINT-HILAIRE
tél : 06.89.65.96.22 aappma.barbezieux@orange.fr
www.lepecheurbarbezilien.com



Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique/AAPPMA « Le pêcheur Barbezilien »
Carnets de capture Black-bass - Parcours de graciacion de Piquedur
Campagne 2013/2014

4. Les empoisonnements assurés par l'AAPPMA de Barbezieux

L'introduction du Black-bass a été étalée sur 3 années. De façon à assurer une ressource alimentaire pour ce prédateur, l'AAPPMA a introduit du gardon en espèce d'accompagnement.

Calendrier des déversements et coût attachés aux empoisonnements :

Date des empoisonnements	Poids (en kg) Black-Bass	Poids (en kg) Gardons	Nombre d'individus	Coût de l'empoisonnement
23/01/2012	10	/	21	171,2€
23/01/2012	/	20	/	100,58€
25/01/2013	20	/	86	527,5€
25/01/2013	/	81	/	401,64
17/02/2014	22	/	200	440,99€
Total	52	101	307	1 641.91€

5. Les aménagements réalisés sur le site

Le coût global des aménagements réalisés sur le site de Piquedur représente un investissement de 388,76€ pour l'AAPPMA « le pêcheur barbezilien ».

5-1 Les accès :

Afin de préserver le site, un parking est mis à la disposition des pêcheurs. L'accès au plan d'eau s'effectue ensuite à pied. Dans la mesure où la pêche qui est développée sur ce parcours nécessite peu de matériel, cette mesure n'est véritablement pas une contrainte pour les usagers.



*Fédération de Charente de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique/AAPPMA « Le pêcheur Barbezilien »
Carnets de capture Black-bass - Parcours de graciation de Piquedur
Campagne 2013/2014*

5-2 Les panneaux d'informations :

Afin d'informer les pêcheurs mais aussi le public des caractéristiques du site, trois panneaux ont été disposés aux abords du plan d'eau par l'AAPPMA. Ces trois panneaux abordent pour chacun d'eux une thématique particulière :

- Un volet concerne la réglementation et l'affichage du plan du site
- Le second panneau contient un descriptif de la Cistude d'Europe ainsi que quelques préconisations sur le comportement à adopter quant à la manipulation du poisson avant sa remise à l'eau.
- Le troisième volet informe des techniques de pêche qui peuvent être mises en application sur le site de Piquedur.



5-3 Création de postes de pêche et aménagements en faveur de la vie aquatique :

Une quinzaine de postes s'offrent aux pêcheurs. Certains arbres présents en berge et représentant un danger potentiel en cas de chute, ont été abattus et disposés dans le plan d'eau afin de créer des abris et/ou des postes de chasse pour le Black-bass. Un îlot flottant a également été installé par les membres de l'AAPPMA. Constitué de branches de saule pleureur, l'objectif est là encore d'offrir un habitat aux poissons. Il a été implanté dans une zone peu profonde du plan d'eau afin de faciliter son enracinement.



Des aménagements ont également été entrepris en faveur du poisson fourrage (gardons essentiellement). Des fagots de branches ont été disséminés sur le pourtour de l'étang afin d'offrir des zones de reproduction aux cyprinidés.



Pour dynamiser la chaîne alimentaire du plan d'eau et favoriser le développement de la vie aquatique, des bottes de foin ont été immergées en bordure de plan d'eau. Elles permettent notamment le développement du phytoplancton et du zooplancton. Il s'est avéré que l'ensemble de ces aménagements accueillent également certaines Cistudes d'Europe qui viennent prendre des bains de soleil sur ces supports.



Des frayères pour le Black-bass ont été mises en place sur les bordures du plan d'eau. Ce sont ainsi 500kg de galets roulés (1 à 4cm) qui ont été répartis dans des cagettes en bois, qui ont pour but de fournir des surfaces favorables la reproduction du carnassier et en finalité de favoriser le cycle naturel de l'espèce.

6. Les tickets de captures : une importante source d'informations

La mise en place de tickets de captures a pour objectif de mieux connaître une population cible, grâce à des pêcheurs volontaires. En effet, de nombreuses informations peuvent être tirées de ces carnets : périodes de l'année les plus favorables à la capture selon les espèces recherchées, temps de pêche nécessaire pour réaliser une capture, techniques les plus efficaces...

Les informations collectées par l'intermédiaire des tickets de captures permettent donc de mieux connaître l'état de la population actuelle, de suivre son évolution dans le temps, et d'orienter les efforts d'aménagements et de repeuplements à mettre en œuvre afin de satisfaire au mieux les pêcheurs. Ces tickets servent également à évaluer la fréquentation du parcours de pêche.

Les tickets de captures sont téléchargeables sur les sites internet de la Fédération de Pêche mais également sur le blog de l'AAPPMA « Le pêcheur Barbezilien ». Ces documents sont aussi mis à la disposition des pêcheurs dans la boîte aux lettres présente sur le site. Ils sont ensuite recueillis par les bénévoles de l'AAPPMA de Barbezieux.

Exemple de tickets de captures :



Parcours de graciation Black-bass « plan d'eau de Piquedur »



Mois :
 Cette enquête peut rester anonyme
 Si vous souhaitez obtenir les résultats de cette enquête, nous vous proposons de nous communiquer vos coordonnées

Nom :
 Adresse postale :
 Adresse mail :

Nombre de captures	Aucune	<20 cm	20 à 30 cm	30 à 40 cm	40 à 50 cm	>50 cm
Black-bass						
Autre espèce Préciser le nom						

TECHNIQUE DE PECHE EMPLOYEE

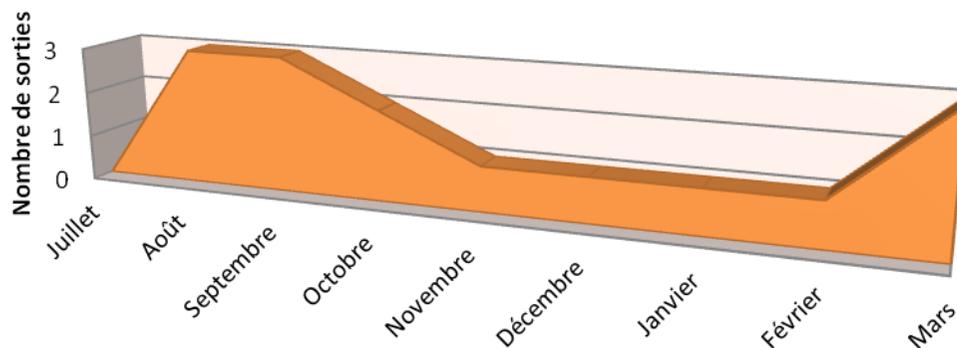
<1h	2h	3h	4h	>4h
-----	----	----	----	-----

Leurre métallique	Leurre souple	Leurre dur	Streamer	Jig
-------------------	---------------	------------	----------	-----

7. La Campagne 2013/2014 en quelques chiffres

Nombre de sorties pêche	Nombre d'heures de pêche	Durée moyenne de la sortie	Nombre de captures	
			Black-bass	Perches
15	29h	~2h <i>Minimum : -1h</i> <i>Maximum : 4h</i>	12	5

Nombre de sorties par mois sur la période
Juillet 2013-Mars 2014

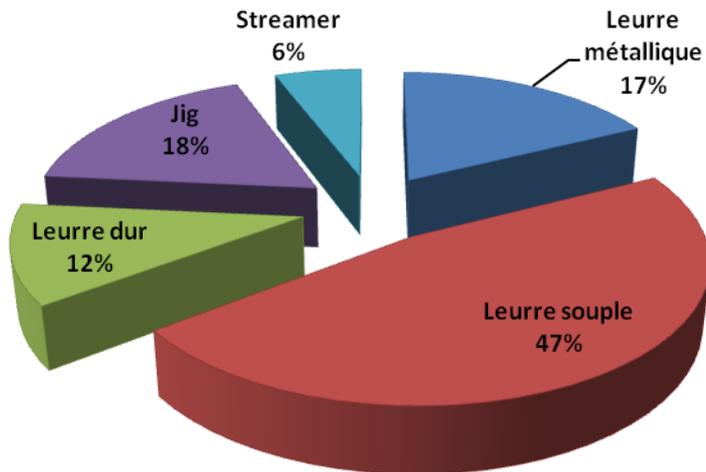


De manière générale, ce nouveau parcours a été relativement peu fréquenté durant cette première campagne (15 sorties en 9 mois d'ouverture à la pêche). Plusieurs raisons à cela :

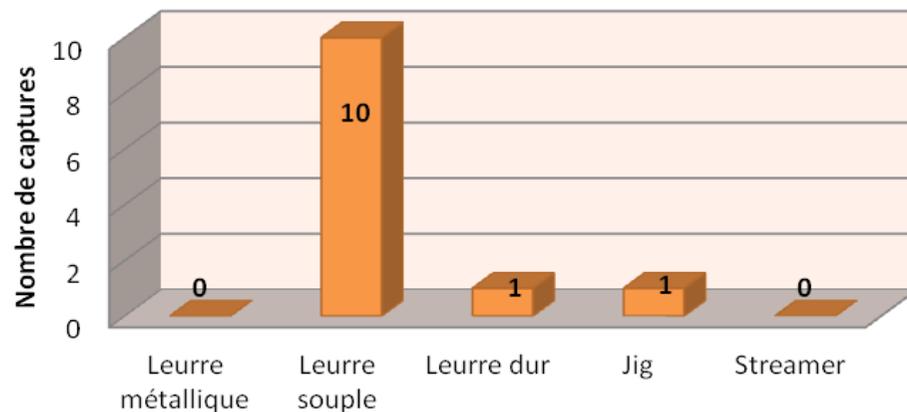
- ↳ La communication n'a été assurée qu'au sein de l'AAPPMA de Barbezieux via la presse (journée d'inauguration du plan d'eau) et le blog.
- ↳ Les captures peu nombreuses n'ont pas incitées les pêcheurs à revenir sur le site.
- ↳ Il faut aussi prendre en compte que certains pêcheurs ont peut-être fréquenté le parcours sans remplir de ticket de capture à la fin de la sortie nous privant d'informations.

Afin de faire évoluer cette tendance, le parcours figure depuis janvier 2014 sur le guide départemental de la pêche qui est distribué aux pêcheurs lors de l'acquisition de leur carte de pêche. Gageons que cette communication attire plus de pêcheurs pour la campagne 2014/2015.

Répartition de l'utilisation des techniques de pêche



Répartition des captures en fonction des techniques de pêche utilisées



L'ensemble des techniques autorisées sur ce parcours ont été utilisées.

L'usage de leurres souples par les pêcheurs a été privilégié par la majorité des pêcheurs. Cette technique a permis la capture de 83% des Black-bass attrapés durant la campagne 2013/2014.

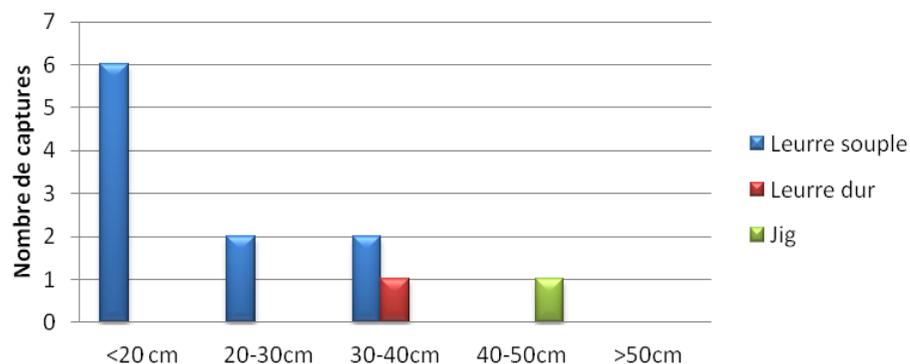
Viennent ensuite l'utilisation de jigs et de leurres métalliques (cuillers tournantes, spinners...) qui représentent respectivement 18% et 17% des techniques employées.

Le streamer est une technique qui a été utilisé lors d'une seule sortie. Elle a permis à son utilisateur de capturer deux perches au mois d'Août.

Il nous est pour l'heure difficile de dégager des tendances de ces résultats au regard de la faible fréquentation du plan d'eau.

A noter que 5 perches d'une taille inférieure à 20 cm ont été capturées peu après l'ouverture du parcours.

Répartition du nombre de Black-bass capturés par gamme de taille en fonction des techniques de pêche utilisées

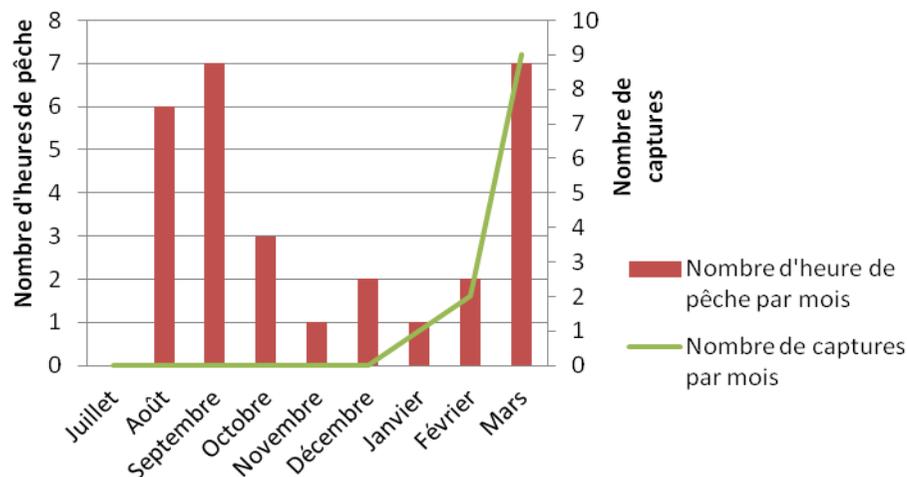


Environ 66% des Black-bass capturés font moins de 30cm et ont été pris au leurre souple.

33% des autres captures concernent des poissons d'une taille supérieure à 30cm.

L'usage du jig a permis à son utilisateur de capturer le plus gros individu de la saison (classe de taille entre 40 et 50cm).

Répartition du nombre de captures par mois et par temps de pêche



Les premières captures ont été réalisées en Janvier/Février 2014.

Durant cette campagne de pêche 2013/2014, 75% des Black-bass ont été capturés durant le mois de Mars, dernier mois avant la fermeture de la pêche au plan d'eau de Piquedur. Le dernier empoissonnement réalisé le 17 février 2014 corrélé à l'entrée en activité des carnassiers explique cette hausse soudaine et significative comparativement aux mois précédents. Ces résultats sont très encourageants pour la saison Juillet 2014/ Mars 2015.

8. Conclusion

Le parcours de graciation du plan d'eau de Piquedur a connu une fréquentation que l'on qualifiera de « timide » au cours de cette première saison d'ouverture. Cependant la communication engagée à l'échelle départementale et le dernier empoissonnement effectué en février 2014 doivent garantir une fréquentation plus régulière du site et la satisfaction des pêcheurs. Tout cela en conservant l'équilibre de cet espace naturel au regard des enjeux environnementaux.

A la marge de ces éléments, il faut souligner le respect des équipements mis en place. Aucune dégradation n'a été relevée sur cet espace de nature depuis son ouverture aux pêcheurs.

Le respect du site remarqué durant cette première campagne doit encourager à pérenniser ce parcours qui ne peut-être fonctionnel que sur le long terme (en terme de fréquentation et de capturabilité des poissons).

Il faut aussi souligner que la réglementation de la pêche sur ce plan d'eau, en marge de celle appliquée sur les eaux libres du département, a elle aussi été respectée.

L'encadrement et la réalisation des Ateliers Pêche Nature doivent également contribuer à sa valorisation. Ce site est un véritable support pédagogique pour les jeunes.

Ce nouveau parcours sera sans nul doute un outil très intéressant pour l'initiation à la pêche du Black-bass qui sera utilisé dans le cadre des Ateliers Pêche Nature. En Juillet 2014 aura lieu une journée dédiée aux jeunes pêcheurs de l'Atelier Pêche Nature de Criteuil la Magdeleine afin de présenter le site et la pêche des Black-bass aux leurres.

9. Remerciements

Nous tenons à remercier tous les acteurs qui ont rendu possible la rédaction de ce bilan. On citera pour mémoire :

Messieurs DEBAY, FOUQUET Patrice, LE GOFF Cyril, VALENTIN Geoffrey, Franck ainsi que les pêcheurs restés anonymes.

Nous remercions également Monsieur Patrick JOLLY, Maire de la commune de Bors de Baignes, sans qui ce projet n'aurait pu voir le jour, ainsi que son Conseil Municipal.

Enfin nous n'oublierons pas de remercier et de féliciter les bénévoles de l'AAPPMA de Barbezieux pour leur engagement et les actions menées sur le site.